

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le dix-neuf novembre, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 13 novembre 2012, se sont réunis à vingt heures quarante cinq dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bailly, sous la présidence de Monsieur Claude JAMATI, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : (24)

JAMATI Claude, KOEHLIN Susan, LOPPINET Alain, CORDIER Danielle, CONVAIN Jean-Marie, BANCAL Stéphanie, VILLEVAL Roland, GUYARD Françoise, BOYKIN Patrick, ESPINASSE Patrick, LAUREAU Xavier, RECH Chantal, MICHAUX Philippe, GRAGNIC Annick, REPLUMAZ Sylviane, THILLAYE du BOULLAY Jacques, BOSCAL de REALS Anne, FRANK Serge, LEGER Colette, ALEXIS Jacques, BAL-PARIZOT Colette, SOUFFLET Marc, HESSE Patricia, DESVIGNES Geoffroy.

Ont donné pouvoir : 3

OGEZ Anne-Marie	à	ESPINASSE Patrick
GAULTIER Stéphane	à	RECH Chantal
LE JONCOUR Pascal	à	SOUFFLET Marc

Étaient absents-excuses:3

OGEZ Anne-Marie, GAULTIER Stéphane, LE JONCOUR Pascal

Le Conseil a choisi comme Secrétaire :

Madame LÉGER Colette

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 24 VOTANTS : 27

A. Approbation du compte rendu de la séance du 8 octobre 2012

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

B. Urbanisme / Cadre de vie (S. BANCAL)

1. CHOIX D'UN PROJET D'AMENAGEMENT DU TERRAIN PARCELLE AC N°5

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la présentation des projets d'aménagement concernant la parcelle AC N° 5,

Entendu l'exposé de l'adjointe chargée de l'urbanisme,

L'étude de faisabilité sur l'aménagement de la parcelle à proximité de la mairie avance : le 11 octobre dernier, s'est tenu un atelier participatif réunissant la ville, des représentants des riverains, les concepteurs du projet et l'Établissement Public Foncier des Yvelines.

Lors de cette réunion, 3 scénarios d'aménagement du site ont été présentés afin de choisir une orientation qui devra ensuite, sur la dernière phase de l'étude, être

développée par l'équipe afin d'aboutir à un projet acté dans ses grands principes, en vérifier finement sa faisabilité économique et son mode de montage opérationnel. A la fin de cette séance, les participants se sont orientés vers un 4° scénario qui est présenté en séance du Conseil Municipal, combinant des éléments des 3 scénarios. Le Conseil Municipal du 19 novembre doit donc donner son avis sur ce choix dans le but de poursuivre l'étude et de préciser ces orientations.

Suite à la décision du Conseil Municipal, le scénario d'aménagement qui sera retenu sera développé pour définir des principes et des orientations qui permettront de réaliser un cahier des charges transmis aux opérateurs qui seront consultés pour construire le projet. Lors de cette consultation, les propositions des candidats préciseront encore les principes d'aménagement notamment sur les aspects paysagers et architecturaux.

Les scénarios ainsi que le déroulé du processus sont présentés en séance par un représentant de l'équipe d'étude et de l'EPFY.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération

A l'unanimité

Donne son accord au projet n° 4, pour servir de base à la définition de principes et d'orientations qui permettront de réaliser un cahier des charges qui sera transmis aux opérateurs consultés pour construire le projet.

2. TARIFS DU MARCHE

Les droits de places doivent être actualisés suivant la formule de révision annuelle inscrite au cahier des charges du contrat de délégation de service public signé avec la société LOMBARD et GUERIN, relatif à l'exploitation du marché de Bailly.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération

A l'unanimité

Décide d'autoriser la révision des tarifs - joints à la présente délibération - qui seront applicables le 1^{er} janvier 2013.

C. Finances (F. GUYARD)

3. PRISE EN CHARGE FRAIS DE VOYAGE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2128-18,

Vu la présentation du projet au Conseil Municipal,

Dans le cadre du comité de jumelage avec la Ville d'Albion aux USA, une délégation d'élus des communes de Bailly et Noisy le Roi est invitée du 12 au 23 avril 2013 aux USA. A cette occasion, les maires de nos deux communes, et quelques adjoints, doivent rencontrer leurs homologues américains. Ainsi, Madame Cordier rencontrera les intervenants culturels à l'université pour provoquer des rencontres de jeunes entre nos deux pays, au niveau des classes de musique ou pour d'autres activités culturelles. Monsieur Villeval rencontrera les responsables sportifs pour mettre sur pied des rencontres entre équipes de basketteurs ou pour toute autre pratique sportive intéressant nos deux pays. Monsieur Boykin, instigateur de la participation de Bailly au comité de jumelage, en charge de la mise en valeur de l'information venant de ces échanges, participera à la rencontre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération
A 25 voix pour et 2 abstentions

AUTORISE la prise en charge du prix du trajet, au prix facturé par l'agence de voyage, pour les représentants de la commune de Bailly (Madame Cordier, Messieurs Jamati, Villeval et Boykin) qui se rendront à Albion, près de Chicago, lors du séjour du 12 au 23 avril 2013.

D. Travaux (J-M Convain)

4. MARCHE DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE LOUIS PASTEUR, LOT N° 5 « SERRURERIE »

VU le CGCT,

Par notification en date du 12 juillet 2010, la commune de Bailly a confié à l'Atelier des Ternes le soin d'exécuter le lot N°5 selon les termes définis dans le contrat initial. Des travaux prévus dans ce contrat initial n'ont pas été exécutés ; des travaux supplémentaires de fourniture et pose d'un garde-corps ont été demandés par la commission de sécurité, lors de son passage du 6 décembre 2011, et du mobilier d'extérieur a été fourni et posé. Le montant initial du lot 5 se monte à 30 502,78 € TTC. Après récapitulation des différents travaux exécutés, le montant de l'avenant se monte à 6 729,35 €, soit une augmentation de 22 %. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération
A l'unanimité

AUTORISE LE MAIRE à signer l'avenant N° 1 au marché serrurerie concernant l'extension de l'école maternelle Louis Pasteur.

E. Scolaire (S. Koechlin)

5. ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE A BAILLY

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Entendu l'exposé de Madame S. Koechlin,

Le Conseil Municipal a déjà dénoncé la convention qui nous lie à Rocquencourt car cette ville ne sera plus en mesure d'accueillir les petits Baillacois pour les mercredis dès septembre 2013. Vers 2015, lors de la livraison d'un programme immobilier important, Rocquencourt ne pourra plus accueillir nos enfants lors des vacances.

Suite aux réunions du comité périscolaire qui travaille activement sur les moyens à mettre en œuvre pour pouvoir accueillir les élèves de Bailly, dès la rentrée 2013, après la classe, les mercredis et durant les vacances scolaires, une présentation détaillée et chiffrée sera faite en séance.

Pour l'école maternelle, il s'agit de rafraîchir le bâtiment des Tilleuls, libéré par le transfert, en mars de cette année, des classes dans le bâtiment du haut (Hirondelles). Les travaux de peinture et la vérification du bon fonctionnement de tout sera prévu au budget 2013. Nous avons déjà un accord de principe du Conseil Général pour l'accueil de 60 enfants après la classe et de 30 enfants les mercredis et pendant les vacances.

Pour l'école élémentaire, le projet prévoit la construction d'un espace d'environ 120 à 150 m² sur un terrain plat existant entre l'aile de la salle des professeurs et le bâtiment du réfectoire.

L'emplacement est bien situé pour permettre un accès à la cour et au réfectoire. Cette petite extension, sans doute en ossature bois pour améliorer la rapidité de la construction, aura une entrée dédiée depuis la rue et comportera une grande salle d'activités, un bureau, une pièce de rangement et des sanitaires.

En raison de la proximité avec le projet immobilier du Cœur de Ville, l'architecte en charge des études de ce projet a été missionné pour proposer un projet pour l'extension de l'école élémentaire puisque les deux projets se touchent et que les flux de circulation doivent être vus dans leur ensemble dans ce secteur.

Une concertation étroite est en cours avec la directrice de l'école et la responsable du périscolaire.

Les hypothèses financières ne seront connues qu'après l'envoi de la convocation. Il y a une grande incertitude sur le fonctionnement de la semaine scolaire à la rentrée 2013 (mercredi matin travaillé, fin de la classe une heure plus tôt qu'actuellement...) et les textes officiels ne sont annoncés que pour février 2013. Nous devons donc faire la part du coût de la construction, de l'investissement en matériel pour les deux points d'accueil et le fonctionnement, notamment les charges salariales et les recettes provenant des familles. Les études en cours sont basées sur les effectifs actuels et la tarification aux familles qui ne doit pas augmenter sensiblement.

Le coût de la construction et de l'équipement des points d'accueil doit être assumé par la commune. Le taux d'encadrement des jeunes enfants étant strictement réglementé, la commune devra faire face à des charges salariales un peu plus importantes qu'actuellement. Néanmoins, l'ouverture de ces points d'accueil permettra une subvention supplémentaire de la part de la Caisse d'Allocations Familiales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération

A l'unanimité

AUTORISE le maire à diligenter le projet concernant les deux lieux d'accueil du temps périscolaire.

F. Questions diverses

G. Décisions du Maire

N° 2012/65 : Signature du contrat d'entretien des matériels des offices de l'école primaire La Pépinière et de l'école maternelle Louis Pasteur de la Commune de Bailly avec la société HURON & Cie, pour 968,76 € T.T.C.

N° 2012/66 : Signature de l'avenant N°1 du lot n°1 : travaux de peinture / revêtement de sols, du marché public relatif aux travaux de rénovation de logements communaux de la Commune de Bailly avec la société LES PEINTURES PARISIENNES, pour 1 070,00 € T.T.C.

H. Tour de table

C. Jamati informe le conseil municipal, comme cela a déjà été fait lors de la commission générale, que Madame Christiane Renault, est présente au conseil municipal, car elle fera fonction de Directrice Générale des Services après le départ de Madame Legrand. Elle préparera également le concours d'attaché territorial et elle sera toujours responsable des marchés publics. Pour l'accueil, une personne vient d'être recrutée. Elle remplacera l'agent partant en congé maternité. Nous prévoyons également l'embauche d'un instructeur du droit des sols pour le service urbanisme.

M. Jamati signale qu'il a participé à la manifestation contre le projet de loi du gouvernement pour le mariage homosexuel.

Susan Koechlin s'est déjà exprimé sur le projet d'accueil de loisirs pour le périscolaire. Elle signale que deux enfants dont la conduite laissait à désirer ont été exclus de la cantine pour plusieurs jours.

A. Loppinet : les négociations pour la ligne M avancent. Le trajet proposé doit permettre la desserte de Noisy-le-Roi, Bailly, la piscine du Chesnay etc.En ce qui concerne le TGO, nous avons reçu le projet de DUP sur lequel nous devons donner un avis, avant de la soumettre au STIF.

D. Cordier signale que le comité culture se réunit le 22 novembre. L'accueil des nouveaux arrivants a lieu samedi prochain, ainsi que l'exposition des artisans de Noël.

J.M Convain Remercie les membres du conseil municipal, ainsi que du personnel, pour la sympathie témoignée à l'occasion de la perte d'un proche. La réfection du mur de la roseraie et de l'appartement du 6 allée de la roseraie est terminée. Un nouveau MAPA a été lancé pour la réhabilitation de la maison située sur le terrain acquis par la mairie. Parmi les grands chantiers, VGP doit reprendre la pose de la fibre optique entre le Rond-point de la Pérauderie et la rue de Maule. Le chantier du SMAROV concernant la station d'épuration devient de plus en plus important mais les délais sont tenus.

S. Bancal informe le conseil municipal que le STIF nous signale une incompatibilité de notre PLU, concernant le TGO, sur trois zones - A, AE et P2 (partie plaine de Versailles). Pour les deux premières zones, le code de l'urbanisme autorise ce type d'équipement. En ce qui concerne la troisième, le STIF (Personne Publique Associée) a bien été convoqué aux réunions organisées pour les PPA mais ne s'est jamais présenté, ni exprimé sur la question. En conséquence, leur avis est réputé favorable. Madame Bancal remercie par ailleurs tous les services qui ont contribué à pallier à l'absence d'un agent.

F. Guyard indique que le lancement de l'aménagement d'un centre aéré nous oblige à agir rapidement. Cette année le budget sera voté en janvier et le Débat d'Orientation Budgétaire aura lieu en décembre. Cela permettra d'encaisser, en début d'exercice, le rachat par l'EPFY du terrain à proximité de la mairie que nous avons acquis quelques mois auparavant.

R. Villeval signale que le terrain de jeux libres est désormais fermé tous les week-ends, pendant plusieurs mois, car il était envahi par des gens de l'extérieur. D'autre part, Il a accompagné 8 jeunes et leur coach à Albion aux États Unis. Ils ont été accueillis par des familles. Sur les 6 matchs organisés ils en ont gagné 4.

P. Boykin informe le conseil municipal que VGP participait au salon professionnel du mobilier d'entreprise.

A. Gragnic rappelle deux dates : le vendredi 05/12 à 20 h, salle G. Lemaire – ateliers salé/sucré pour fabriquer des confiseries. Le 09/12 l'ensemble vocal du Chesnay se produira dans l'église de Bailly à 17 h.

Edition du 14 décembre 2012

J. Thillaye du Boullay signale que le grand cabaret va donner deux nouvelles représentations, vendredi et samedi prochains, à St Nom la Bretèche.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h45.